

DOSSIER DE CANDIDATURE

INFORMATIONS

Photo

Niveau de la formation demandé :

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR TIR A L'ARC

Nom / Prénom :

Adresse :

Localité :

CP :

Né le :

Age :

Profession ou études en cours:

Tél :

GSM :

Mail :

Affilié à la fédération :

Joindre la preuve d'affiliation à une fédération au dossier (photo copie carte membre, livret, ...)

Nom de votre Club :

Nom assurance RC :

Date d'expiration ou de renouvellement de votre assurance RC :

Type de tir pratiqué : Tir sur cible* FIELD* NATURE*

* Biffez les mentions inutiles

Autres activités sportives pratiquées :

Disponibilités en rapport à la pratique et à l'enseignement du tir à l'arc (soirées / weekends / le matin / l'après-midi / en journée):

Avez-vous réussi les cours généraux :

OUI / NON (*)

Date de réussite :

* Biffez les mentions inutiles

Joindre la preuve de réussite des cours généraux au dossier.

Autre remarques concernant les cours généraux :

Prérequis & formalités demandés : Voir cahier des charges de la formation des cadres www.lfbta.be

Motivation (Raison pour laquelle vous souhaitez suivre cette formation):

Épreuve validant les connaissances minimums en tir à l'arc :

Lisez attentivement le document ci-dessous.

Dans le cas où vous avez fait de la compétition, Indiquez ci-dessous la performance que vous avez réalisée durant votre carrière et joignez une preuve du résultat en annexe au dossier.

Dans le cas où vous n'avez pas réalisé une des performances reprises dans le tableau 1, prenez contact avec le responsable de la formation. Vous pouvez accéder aux cours spécifiques en passant un test validant les connaissances minimums dans le domaine du tir à l'arc.

Dans le cas où vous n'avez pas suffisamment d'expérience en tir à l'arc sur cible (ex. personne repris dans une structure multi-sportive) prenez contact avec un club pour vous expliquer les bases minimums repris dans les tableaux 2 et 3 du document ci-joint.

Informations : www.lfbta.be marc.ronsse@lfbta.be 0476 521 038

Date :

Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus.

Signature du candidat :

1. PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Afin de mesurer la dimension d'engagement de la formation, vous pouvez aussi prendre connaissance du cahier des charges ou communiquer avec le responsable de l'opérateur de la formation (La LFBTA), celui-ci est toujours prêt à répondre à vos questions.

La procédure de candidature se déroule en 5 étapes :

- Première étape consiste à établir un premier contact ([voir 1.1.](#)).
- Deuxième étape consiste à remplir et à envoyer le dossier ([voir 1.2.](#)).
- Troisième étape consiste à une évaluation du dossier en tenant compte des prérequis ([voir 1.3.](#)).
- Quatrième étape consiste à avaliser la candidature ([voir 1.4.](#)).
- Cinquième étape consiste à procéder à l'inscription définitive ([voir 1.5.](#)).

1.1. Premier contact

Il convient en premier d'informer le responsable de la formation votre souhait de participer à la formation annoncée.

Marc Ronsse

marc.ronsse@lfbta.be

056 224 311 ou 0476 521 038

Il s'agit de communiquer vos coordonnées (Nom, prénom, adresse, téléphone et adresse E-mail).

1.2. Dossier à remplir et à envoyer

Une fois le premier contact établi une réponse sera envoyée avec le document de candidature à remplir.

Le document est aussi téléchargeable sur le site internet de l'opérateur de formation ou sera envoyé par le responsable de la formation. Il est repris aussi en annexe au cahier des charges.

Il convient de compléter le document et de le renvoyer avec tous les documents qui sont liés à la candidature de la formation.

Remarque : Il ne s'agit pas encore d'une inscription définitive.

1.3. Évaluation du dossier

Une fois le dossier reçu par l'opérateur de formation il doit être évalué dans les 7 jours ouvrables qui suivent la réception de celui-ci.

Il s'agit de vérifier si le dossier est dûment complété et de savoir s'il faut ou ne pas procéder à un test préliminaire.

- Dispense de l'épreuve préliminaire voire paragraphe 3 «Performance acceptée validant l'épreuve technique »

- Types de tests préliminaires

Pour avoir accès à la formation des cours spécifiques de tir à l'arc, l'opérateur de formation demande de satisfaire à des acquis spécifiques, voir paragraphe 2 « Test préliminaire »

1.4. Avalisation du dossier

Une fois le dossier complété, le responsable de la formation le confirmera par courriel.

1.5. L'inscription est définitive ;

Pour procéder à l'inscription définitive l'opérateur de formation (La LFBTA) doit d'abord réunir 15 candidatures.

Une fois les dossiers de candidatures avalisées l'opérateur de formation procédera à l'inscription définitive en demandant de s'acquitter du droit d'inscription.

Le droit d'inscription doit être payé au plus tard 7 jours ouvrables avant le début de la formation.

Modalité permettant de conclure une inscription définitive

- Le titulaire acceptera l'accès à la formation dès l'instant où le stagiaire a fourni tous les documents d'inscriptions et ayant payé le montant de l'inscription.
- Les premiers ayant satisfait à cette règle auront priorités à l'inscription.
- Dans tous les cas l'opérateur de la formation doit avoir reçu le montant de l'inscription 7 jours ouvrable avant le premier cours spécifique.
- Le candidat ne recevra pas le courrier qui confirme l'inscription définitive aussi longtemps qu'il y a un manquement par rapport à ce qu'il est demandé. Contactez le responsable de formation si vous n'avez pas encore reçu de confirmation.

2. TEST PRÉLIMINAIRE

Dans le cas où le candidat ne peut pas montrer la preuve d'une performance réalisée dans une compétition officielle, il sera convié par courrier (format papier ou électronique) à participer à une séance préliminaire dans laquelle il sera amené à passer un test pratique.

Le candidat est amené à indiquer dans le dossier d'inscription la performance réalisée ou le cas échéant qu'il n'a pas réalisé de performance.

Le candidat qui peut montrer la preuve de la performance demandé est dispensé de séance préliminaire, toutes les démarches administratives seront traitées par courrier électronique ou le cas échéant, le candidat n'ayant pas de mail le courrier sera envoyé par lettre missive.

2.1. Exigences attendues afin de réussir les épreuves

Les acquis (expériences) demandés permettent de valider les connaissances du candidat dans le domaine du tir à l'arc. Les évaluations permettent de s'assurer des acquis préalables à la formation et ainsi d'assurer une homogénéité des candidats en formation.

2.2. L'épreuve d'évaluation.

L'épreuve comprend des tests validant la maîtrise des fondamentaux techniques en fonction de la catégorie d'arc choisi.

2.3. Evaluation 1 consiste à réussir une performance dans le tableau ci-dessous.

Type d'Arc	Nombre de flèche à tirer	Distance	Blason	Performance à réussir ou à dépasser
Recurve	30	18m	Blason 80cm évidé au 7	80% de réussite Ou 24 flèches dans la zone évidée sur 30 flèches
Compound	30	18m	Blason 60cm évidé au 7	
Longbow	30	10m	Blason 80cm évidé au 7	
Arc Nu	30	10m	Blason 60cm évidé au 7	

Une feuille de marque de base (tir en salle FITA) sera utilisée pour marquer les scores :

Quand la zone a été atteinte la flèche sera noté 1 = réussi

Quand la zone a été manqué la flèche sera noté M = manqué

Dans la colonne généralement utilisé pour noter le total des 3 flèches, les totaux des volées y seront notés. Dans la colonne cumul, le cumul des points y seront cumulés (voir exemple à droite).

FITA					
Nom: <u>Machin, Julien</u>					
Club: <u>DSZ</u> Catégorie: <u>RHM</u>					
N°: <u>2</u> Né licence: <u>999009</u>					
Distance: <u>18m</u> Date: <u>2012</u>					
Raison: <u>800m. 6 flèches sur 3'</u>					
1	1	1	1	3	
2	1	1	M	2	5
3	1	1	1	3	8
4	1	1	1	3	11
5	1	1	M	2	13
6	1	1	1	3	16
7	1	M	1	1	17
8	1	1	1	3	20
9	1	1	1	3	23
10	1	1	M	2	25
Totaux volées					
Totaux cumulés					
Total					
Signature					

2.4. Evaluation 2 sur les savoirs faire.

Cela consiste pour l'évaluateur de remplir une fiche technique lors de l'épreuve de base minimum.

Les signatures après l'épreuve sont obligatoires pour validation de l'épreuve.

2.5. Conditions de réussite des évaluations de base minimum

L'évaluation 1 est réussie si le candidat obtient 80% de réussite (24 flèches dans la zone de réussite sur 30 flèches)

L'évaluation 2 est réussie si le candidat obtient 60% (soit 30 points sur 50)

Une 2^{ème} évaluation des épreuves techniques du test probatoire est prévue pour les candidats n'ayant pu se présenter à la 1ère évaluation ou ayant échoué en partie ou totalement (dans ce cas, ces candidats seront automatiquement convié à participer par courrier)

Le candidat ayant été absent à la première évaluation sera invité par courrier à une deuxième évaluation.

Sera joint au courrier la date, l'horaire et le type d'évaluation.

Si le candidat a échoué à la 2^{ème} évaluation il sera refusé et ne pourra pas s'inscrire à la formation.

2.6. Organisation

Le candidat sera amené à participer à un test dans un club en présence d'un cadre technique breveté ADEPS désigné par la Commission Pédagogique Fédérale.

- Il y aura 2, 3 ou 4 archers par cible et blason qui tireront en 2 lignes.
- Les candidats ont droit à 4 volées de réglage avant l'épreuve officielle.
- L'épreuve doit se faire par volée de 3 flèches, avec signal auditif (sifflet) qui règle le moment pour aller sur le pas de tir et aller chercher les flèches.
- Le cadre technique est amené à surveiller le bon déroulement du test et à donner le signal auditif.
- Les volées de 3 flèches doivent être tirées dans un temps limité en 2 minutes.
- La double marque sera appliquée (deux feuilles de marques sont à remplir). Chaque erreur doit être signalée et paraphée par le cadre technique avant d'enlever les flèches hors de la cible. Une fois que le candidat a enlevé ses flèches hors de la cible il certifie que le score est correct. S'il y a une différence de score (non paraphée par le cadre technique) entre les deux feuilles de marque à la fin de l'épreuve c'est le score le plus bas qui sera retenu. Le candidat doit contrôler les feuilles de marques avant d'enlever les flèches. Les règles de la Fédération Internationale (World Archery) sont d'application concernant le marquage des points. Le cadre technique désigné par la Commission Pédagogique doit rappeler les règles ci-dessus (marquage des points) avant le début de l'épreuve.

- A la fin de l'épreuve le candidat doit signer sa feuille de marque, qui certifie qu'il est d'accord avec son score.
- En cas ou dans un test technique il y a que 1 archer qui se présente, une personne neutre sera désignée par la Commission pédagogique fédérale pour accompagner l'archer dans le marquage des points.

3. PERFORMANCE ACCEPTÉE VALIDANT L'ÉPREUVE TECHNIQUE

En fonction de la compétition réalisée l'archer doit avoir réalisé 1 X une performance reprise dans la grille ci-dessous avant l'inscription.

Type de Compétition	Catégorie d'arc	Distance	Blason	Performance
En salle	Recurve	18m	40cm ou 3spots	500/600
En salle	Compound	18m	40cm ou 3spots	525/600
En salle	Arc nu (recurve)	18m	40cm ou 3spots	470/600
En salle	Longbow	18m	60cm	470/600
FITA	Recurve	4 dist	122/80cm	1000/1440
FITA	Compound	4 dist	122/80cm	1100/1440
Ronde olympique	Recurve	70/60m	122	500/620
Ronde compound	Compound	50m	80cm	550/620
FIELD	Catégories officielles	5-60m	En fonction / dist.	Vert (voir règlement)
3D	Catégories officielles	/	Cible 3D	Renard(voir règlement)

3.1. Conditions d'acceptation de la performance validant l'épreuve technique

(Voir tableau ci-dessus)

Une preuve du résultat de la compétition officielle doit être jointe au dossier d'inscription.

Pour que la compétition soit officielle elle doit avoir été inscrite dans un calendrier de la LFBTA ou HBL où le cas échéant dans un calendrier national si la compétition a été réalisée dans pays étranger.